



Jugement de tutelle, obtenu par notre Cabinet

Jurisprudence publié le **10/02/2020**, vu **533 fois**, Auteur : [Tutelles Curatelles Vulnérabilités](#)

Par jugement du 20 décembre 2019, le juge des tutelles de Paris a prononcé une tutelle familiale dans l'intérêt d'un parent de notre Client.

Une instance devant le juge des tutelles conduit bien souvent certains des enfants, devenus adultes, à se comporter de façon irrationnelle : chacun vit à sa façon la peine liée au déclin d'un parent, et parfois l'un des enfants se croit investi du pouvoir de décider pour les autres – au nom de son sacrifice passé ; au nom de la légitimité remontant à l'ordre de naissance ; par tempérament axé sur le commandement ; en raison d'un esprit de revanche ; par mépris envers sa fratrie, etc.

Une sœur de notre Client voulait exercer seule la mesure, sans partage : il aurait été facile de demander et d'obtenir la désignation d'un mandataire judiciaire, dans un souci de neutralité. Cependant, dans un esprit de confiance, notre Client a souhaité laisser l'exercice de la mesure à sa sœur.

Le Juge a été d'une particulière finesse : la confiance ne se présument pas, mais se gagnant, le jugement a désigné aux côtés de la tutrice familiale, un technicien (professionnel du chiffre) afin de contrôler sa gestion.